2025

Rapport d'activité de l'éclairage public

LA NOUAYE



SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Thorigné-Fouillard, le 29 juin 2026

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Affaire suivie par

POTTIER Sébastien, *responsable pôle Eclairage*
s.pottier@sde35.fr

Objet : Rapport d'activité éclairage public de votre commune

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Votre collectivité fait partie des 237 collectivités nous ayant transféré sa compétence optionnelle d'éclairage public représentant un parc de plus de 80 000 points lumineux. A ce titre, nous avons le plaisir de vous adresser le **rapport d'activité pour l'année 2025** relatif à votre commune.

En 2025, le Syndicat Départemental d'Energie 35 a pris en charge 140 demandes de travaux d'éclairage public et a mené plus de 500 actions de maintenance pour un reste à charge global supporté par le syndicat s'élevant à 6,5 M€. Ce déficit n'est pas supportable sur la durée et le SDE35 vise à moyen termes un reste à charge maximal de 3,5 M€ par an.

Le rapport qui vous est adressé intègre un état de votre patrimoine et des besoins de rénovation. La rénovation de l'éclairage public et le passage à une technologie LED permet de répondre à de multiples enjeux : réduire les consommations énergétiques, limiter la pollution lumineuse et ainsi préserver la biodiversité, faciliter la maintenance et optimiser les coûts de gestion, tout en assurant la sécurité de nos concitoyens.

Les élus et équipes du SDE35 se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'informations.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,

Olivier DEHAESE

COMMUNE : LA NOUAYE

Patrimoine communal

Nb. armoires	Nb. luminaires
2	78

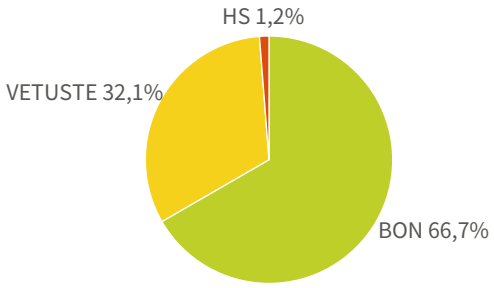
Armoires

Code armoire	Localisation	État armoire	Nb. luminaires	Puissance installée (W)
A01	13 Rue du Plessis Blanc	MOYEN	47	3 738
A02	18 Rue de la Haie Saudrine	MOYEN	31	2 676
Total			78	6 414

Luminaires

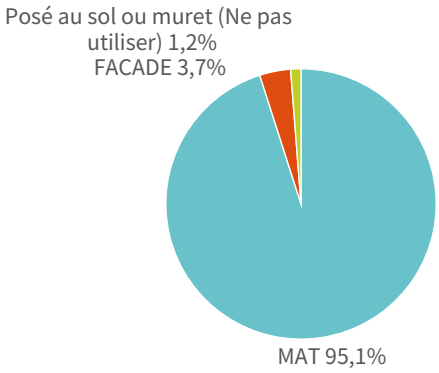
Les données sont issues de la base patrimoniale du SDE35, régulièrement mise à jour, mais dont l'exactitude ne peut être avérée en totalité à date.

État luminaire	Nombre
BON	54
VETUSTE	26
HS	1



Supports

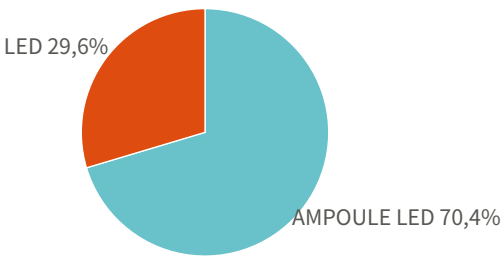
Type support	Nombre
MAT	77
FACADE	3
Posé au sol ou muret (Ne pas utiliser)	1



Lampes

BF = ballon-fluo, IM = iodure métallique, SBP = sodium basse pression, SHP = sodium haute pression
Les LED permettent des économies d'énergie conséquentes, de l'ordre de 60 à 70%.

Type lampe	Nombre
AMPOULE LED	57
LED	24



Bilan des interventions

Type intervention	Nombre
EP - Dépannage normal	1
EP - Dépannage accéléré	1
EP - Réglage d'horloge à la demande de la mairie	1

Opérations de travaux d'éclairage public

Opérations actives en cours non terminées et opérations terminées au cours de l'année

Annexe 1 : Luminaires de type boule et ballon-fluo

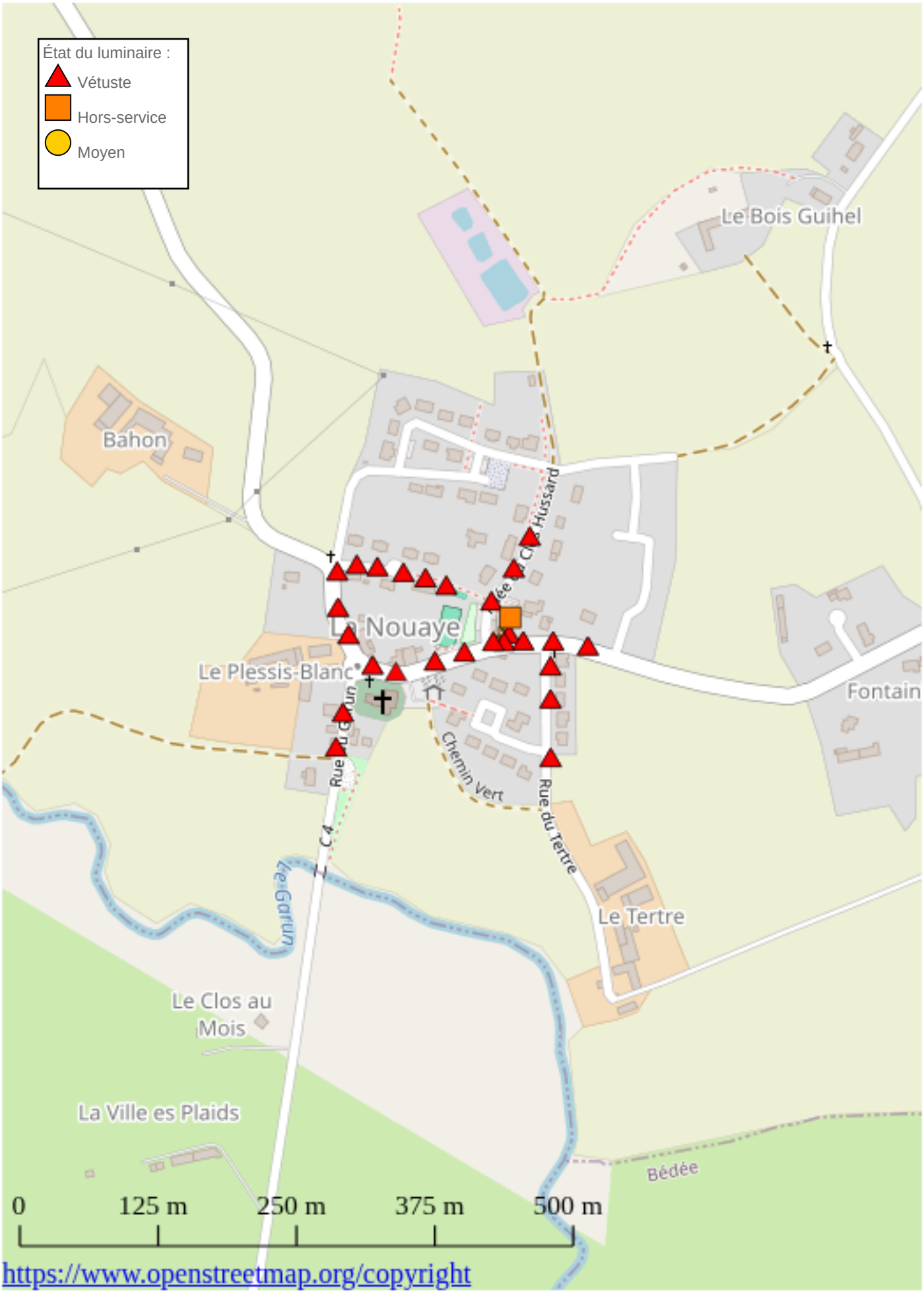
Les luminaires de type boule et ballon-fluo sont à rénover en priorité. La réglementation impose leur remplacement à partir de 2025. À ce titre, leur réparation ne peut plus être assurée par le SDE35 et ses entreprises.

Annexe 2 : Luminaires vétustes et hors service

Les luminaires vétustes et hors-service seront soumis à une majoration du tarif annuel de maintenance à compter de 2027, comme délibéré par le Comité syndical en 2025.

Code armoire	Code luminaire	Localisation	Référence luminaire	Type lampe	État luminaire
A01	0060	13 Rue du Plessis Blanc	PROJECTEUR	LED	HS
A01	0019	5 Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0020	5 Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0002	7 Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0003	Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0004	Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0005	13 Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0006	15 Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0007	17 Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0008	2 Allée du Clos Hussard	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0009	2bis Allée du Clos Hussard	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0010	Allée du Clos Hussard	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0011	2 Rue du Tertre	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0012	6 Rue du Tertre	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0014	10 Lotissement de l'église	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0021	3 Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0022	1 Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0023	1 Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0025	3 Rue du Garun	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0026	Rue du Garun	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A02	0027	3 Allée du Calvaire	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A02	0028	3 Allée du Calvaire	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A02	0029	8 Allée du Calvaire	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A02	0030	Allée du Calvaire	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A02	0031	2 Allée du Calvaire	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0058	Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE
A01	0059	Rue du Plessis Blanc	EP 145	AMPOULE LED	VETUSTE

Carte des luminaires vétustes ou hors service



Contact

Pôle Éclairage du SDE35 : ep@sde35.fr

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE D'ILLE-ET-VILAINE
Village des Collectivités
1 avenue de Tizé
CS 43603
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD

Connexion au Portail du SDE35

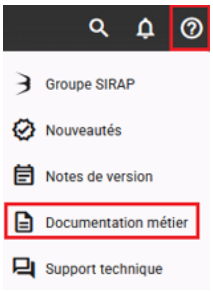
Cette connexion permet d'accéder à Next'GPI qui est l'application du SDE35 pour la déclaration des pannes d'éclairage et le suivi de votre patrimoine d'éclairage public.
L'accès à la page de connexion ci-dessous se fait via l'URL suivante : https://portail.sde35.fr



1 : Indiquez l'adresse mail que vous avez transmise au SDE35 pour la création de votre compte.
Si vous n'avez pas encore de compte d'accès, envoyez un mail à l'adresse **ep@sde35.fr** afin que l'on vous crée un compte.

2 : Indiquez le mot de passe que vous avez choisi pour valider votre compte à la suite de l'envoi automatique du message de SIRAP.
Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « **Mot de passe oublié ?** ».

Pour vous aider dans vos premiers pas avec cette application, vous trouverez quelques tutoriels, qui seront mis à jour au fil de l'eau, en cliquant sur l'icône suivante « **?** » :



Vous trouverez entre autres la procédure pour déclarer une intervention :

